



Compte rendu des CAP A, B et C du 19 juillet 2012

CAP N°1 Inspecteurs

Siégeaient pour la CGT : Monique REYNAUD et Fabrice BOURGEOIS

Ordre du jour

- Mouvement de mutation des inspecteurs Filière Fiscale au 01/09/2012
- Recours de notation des inspecteurs Filière Gestion Publique

Les représentants CGT ont lu la déclaration liminaire ci dessous :

Madame la Présidente,

Cette CAP s'ouvre dans un contexte déplorable. Nous ne parlons pas du contexte national, avec le gel de nos salaires, et la poursuite de la grande entreprise de démolition de l'emploi public annoncés par le Président du changement-c'est-maintenant-mais-pas-tout-de-suite.

Non, nous parlons de la situation locale, qui se dégrade de jour en jour. La situation dans les postes et services est de plus en plus tendue, une délégation de cadres vous l'a encore rappelé récemment.

Face à ce malaise grandissant, vous agissez sans aucune concertation ni transparence, jouant avec les agents comme avec des pions en bafouant toutes les règles et les pratiques du dialogue social.

1 – Vous transgressez le respect des métiers en vous affranchissant du dispositif des passerelles

2 - Lors de la dernière CAP, vous aviez accepté de revoir l'affectation des inspecteurs sur les postes SFDL et Affaires Économiques lors de la présente CAP. Nous ne pouvons que constater que ces affectations ont déjà eu lieu, puisque les agents pressentis sont déjà à l'œuvre dans leurs nouvelles tâches.

3 – Vous négligez les règles de priorité et d'ancienneté dans vos propositions d'affectation

4 – Vous faites pression sur des agents afin qu'ils rectifient leurs fiches de vœux.

Ça fait beaucoup pour une petite Direction où tout se sait très vite. Comprenez donc que nous abordons avec circonspection cette CAP que nous n'hésiterons pas à quitter si les conditions d'un dialogue social serein ne sont pas rétablies.

Mouvement de mutation des inspecteurs Filière Fiscale (ou comment perdre son temps en CAP...)

Le projet de mouvement de la direction a été adopté sans qu'aucune des remarques formulées par la CGT n'ait été retenue. Ont ainsi obtenu :

A. DEBORD : Brigade Déptale de Vérification
M. BOISSEL : ICE (régularisation)
P. FEICHE : Direction (régularisation)
S. LAFONTAN : Direction

AM. FUSER : ICE (mais détachée à la direction, pour remplacer un autre A lui-même détaché en direction, et pour combler en partie la vacance d'un B et d'un C, nous a-t-on dit...)
S. MOVSESSIAN : SIE GOURDON

Affectation des inspecteurs ALD :

Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>
Courrier électronique: cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr

Commentaires de la CGT

Nous avons constaté que les mouvements annoncés bien avant la CAP (et déjà en partie effectifs, puisque les agents effectuent déjà le « tuilage ») se sont -ô surprise- réalisés.

Nous avons ensuite dénoncé le mépris de la règle du respect des métiers, puisqu'un inspecteur FF est affecté sur un poste GP (affaires éco), tandis qu'un autre inspecteur de la filière GP est nommé sur un po

ste FF (Fiscalité Directe Locale).

Enfin, nous sommes intervenus pour que ces affectations soient décidées dans la transparence, et non « à la tête du client », ou sur « profil » comme le dit la direction. En effet, lorsque l'on s'affranchit des critères objectifs lors du choix des candidats, on n'est jamais bien loin du favoritisme. De plus, nous avons rappelé que la notion même de profil était la négation de la qualité de notre formation professionnelle (deux candidats ont fait la même école, et ont accès aux mêmes formations), en même temps que la négation du droits des agents à évoluer dans leur carrière (à partir du moment où un agent est affecté sur un poste, il sera étiqueté avec ce profil et aura du mal à postuler ailleurs).

Nous avons bien entendu voté contre ce mouvement, qui ne respecte en rien les règles élémentaires du dialogue social.

Recours de notation (Filière Gestion Publique)

Un seul dossier de recours a été examiné. Il concernait un chef de poste dont la trésorerie a été largement affectée par les suppressions d'emplois. Et comme les résultats ne sont plus à la hauteur (forcément, sans les agents, le travail ne se fait pas tout seul !), on s'en prend au chef de poste, on dégrade ses appréciations et ne lui accorde plus de bonification.

Malgré notre argumentation et la présence d'une réserve de +0,02, l'administration n'a accepté ni de relever la note ni de modifier les appréciations. Il faut dire que l'administration avait fait nommer comme expert le notateur de l'agent ! Juge et partie, voilà comment la Direction conçoit le dialogue social.

Commentaires de la CGT

C'est un dossier comme on va en voir de plus en plus : un agent avec de bonnes appréciations qui devient subitement mauvais dès que ses effectifs fondent sous l'effet de la RGPP et du non remplacement des départs en retraite. Et comme l'administration ne veut pas reconnaître que la situation n'est plus tenable, elle accable le chef de poste, responsable du fait que les journées ne fassent que 24 heures...

Questions diverses

Les représentants CGT ont tout d'abord abordé la question des CMI, qui seront affectés au 1er septembre 2012 à la DISI Sud-Ouest. Nous nous sommes inquiétés du fait que leur notification d'affectation ne mentionne nulle part la résidence de Cahors. Seront-ils déplaçables à volonté sur toute la région ? La direction a promis de saisir la DG sur le sujet.

Ensuite, avec la réforme de la notation, les notes chiffrées vont disparaître dès l'année prochaine. Nous avons interrogé la direction sur le devenir des +0,01 attribués à certains agents, valant engagement de +0,02 ou +0,06 pour l'année suivante. La directrice nous a assuré que les engagements seraient tenus, et que sous réserve que la manière de servir reste la même, la bonification de note sera remplacée par une bonification de +2 ou 3 mois.

CAP N°2 Contrôleurs

Siégeaient pour la CGT : Régine JULLIOT-VEYRIERE, Catherine LAGLBAUER, Brigitte ROUELLE, Philippe SOULIE

Ordre du jour :

- Mouvement de mutation des contrôleurs de la filière fiscale au 1/09/2012.
- **Appels de notation B filière Gestion Publique année 2012 - gestion 2011**

Les élus ont lu la déclaration liminaire ci dessous :

Madame la présidente

L'année 2011 est le dernier exercice à se dérouler dans le cadre du décret n°2002-682
A compter du 1er janvier 2013 (Gestion 2012) la note chiffrée disparaît. Dommage pour les promesses de bonification faites pour l'année prochaine ! L'évaluation professionnelle des personnels s'effectuera dans le cadre du décret 2010-888. L'entretien professionnel devient le critère de gestion des carrières.

Les élus CGT Finances Publiques continuent de dénoncer cette réforme qui s'inscrit dans la continuité de celle déjà menée en 2002, et où la logique est bien d'individualiser toujours plus les carrières et les rémunérations.

La suppression de la note chiffrée au profit de la seule évaluation instiguera entre l'agent et le chef de service un contrat d'objectif, cassant toute notion catégorielle. La notation est fondamentale : pour les personnels, c'est une garantie collective qui constitue un repère fixe par rapport à tous les agents de même grade et en permettant un recours sur des bases objectives.

Avec le nouveau décret, l'agent sera placé dans une relation contractuelle avec son encadrement et s'en trouvera plus vulnérable. **Gare à la fixation subjective des objectifs individuels !**

C'est pourquoi nous restons attachés à la notation, continuons à revendiquer une notation statutaire identique sur le plan national et tenant compte des moyens des services. Elle doit permettre une véritable reconnaissance de la valeur professionnelle des agents et assurer une réelle progression de carrière.

Dans le cadre de la CAP de ce jour, nous demandons à la commission de distribuer l'ensemble des réserves de bonifications, contrairement à ce qui a déjà été pratiqué.

Mouvement de mutation :

Arrivées de :

FAIVRE Annie et FAIVRE Michel : Direction, GUILLAUMARD Cécile et AHOURRI Dalila : SIP Cahors, LHERMET Florence et BLINE Corinne : ICE, JEANNETEAU Jean-Claude et GARRIT Nicole : CH	REGNIER Caroline : Brigade de Contrôle et de Recherche , ACQUIE Sabine nommée au SIP/SIE Figeac EVARD Frédéric nommé au SIP/SIE Gourdon.
--	--

2 postes restent non pourvus :

1 au SIP/SIE Gourdon	1 EDRA (renfort)
----------------------	------------------

Postes proposés aux agents à disposition :

BREUIL Séverine : SIP/SIE Figeac	JANDRAU Sophie : SIP/SIE Figeac
----------------------------------	---------------------------------

Commentaires de la CGT

Les représentants du personnel ont déploré d'une part que tous les postes ne soient pas pourvus et d'autre part qu'aucune équipe de renfort ne puisse pallier ponctuellement la situation déjà désastreuse des services.

Les représentants CGT se sont abstenus lors du vote : bien que l'ensemble des vœux des collègues ait été satisfait, tous les postes ne sont pas pourvus : Les élus ont exprimé leur désaccord à la Direction, qui avait préalablement fait pression avec insistance sur deux agents pour les convaincre d'accepter des détachements alors qu'ils avaient obtenu un poste de leur choix.

Recours de notation (Filière Gestion Publique)

La Direction avait mis en réserve un mois de bonification (+0,02). La CAP a examiné deux recours.

L'un portait sur la note et les croix du tableau synoptique et l'autre sur la note.

Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>
Courrier électronique: cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr

Les élus ont interpellé la Direction pour qu'elle prenne en compte les souhaits des agents.

Ces deux collègues bénéficiaient d'un excellent rapport de leur notateur de premier degré respectif sur leurs capacités professionnelles.

Commentaires de la CGT

Hélas l'habituel discours « cet agent a déjà été bonifié l'année précédente » nous a encore été réchauffé au sujet du premier, pour lequel nous avons quand même obtenu le relèvement de quelques croix.

Quant au deuxième nous nous sommes un moment interrogés, (comme pour le recours en catégorie A), sur la présence en tant qu'expert de l'administration du notateur, et sur le fait de savoir si cet expert parlait bien du même agent que le notateur de premier degré, tant leur avis sur l'agent étaient radicalement opposés !!! Ce dernier avait attribué en première instance une bonification mais a été désavoué par la direction.

Le vote portant sur les demandes faites par les collègues, nous avons voté pour le relèvement de leurs notes.

CAP N°3 Agents d'Administration

Siégeaient pour la CGT : Joël CONCHE, Jean-François DICHAMP et cécile GUILLAUMARD .

Ordre du jour

- 1) Approbation du PV de la CAPL du 24 mai 2012 (tableau d'avancement au grade d'AAP de 1^{ère} classe) et examen des appels de notation des AAP de 1^{ère} classe - année 2012 gestion 2011
- 2) Approbation du PV de la CAPL du 24 mai 2012 (tableau d'avancement au grade d'AAP de 2^{ème} classe) et examen des appels de notation des AAP de 2^{ème} classe - année 2012 gestion 2011
- 3) Appels de notation des AA de 1^{ère} classe année 2012 - gestion 2011

Les 2 pv ont été approuvés à l'unanimité.

Appel de notation : 1 agent en double affectation , a demandé le relèvement de sa note de +0,01 à +0,06

La direction s'est retranchée derrière la proposition du notateur de 1er degré qui a proposé +0,01 (quand on connaît les modalités d'attribution des bonifications) de plus nous ne disposions que de +0,02 en réserve ce qui ne permettait pas un relèvement suffisant même si tout le monde était d'accord sur la valeur et le mérite de l'agent .

Commentaires de la CGT

nous avons même eu droit alors que nous dénonçons la pratique de la double affectation à une tentative provocatrice de la direction qui nous a simplement glissé dans la conversation « puisque vous voulez qu'il ne soit que sur 1 poste, on l'affecte à temps plein à la paierie » ...

A la question êtes vous favorable au relèvement de la note à +0,06

Parité syndicale : pour à l'unanimité.